

Réf: Dossier N° 120583

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « UNITE PRECOLLECTIVE ET BIEN-ETRE DE
CÔTE D'IVOIRE »

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON-
NIANGON-CITE VERTE, NON LOIN DE L'ARRET DE BUS
TERMINUS 44. EN FACE DE L'ECOLE PRIMAIRE SAINTE CAMILLE
AU REZ DE CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE GRAMBOUTE, Lot 119,
Ilot 12

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/06/2022 , et
enregistrés au CEPICI le 21/06/2022, il a été constitué une SARL aux
caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « UNITE PRECOLLECTIVE ET BIEN-ETRE
DE CÔTE D'IVOIRE »

Objet : ENTRETIEN, ASSAINISSEMENT, EQUIPEMENT DE
MATERIELS D'HYGIENE, PRESTATION DE SERVICES, COMMERCE
GENERAL, FORMATION, QUINCAILLERIE, REHABILITATION,
RENOVATION IMMOBILIERE, GESTION IMMOBILIERE, TRANSFERT,
RETRAIT ET DEPOT D'ARGENT, BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
(BTP), IMPORT-EXPORT

Et pour la réalisation de l'objet social:

-ACQUISITION, LOCATION ET VENTE DE TOUS BIENS
MEUBLES ET
IMMEUBLES, EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS
ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN
GARANTIE TOUT OU PARTIE DE BIENS SOCIAUX.

-PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE
COMMERCE

-PRISE DE PARTICIPATIONS DANS TOUTE SOCIETE
EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE.

-TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES,
INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERES, SE RAPPORTANT
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU
POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT.

Capital social 1,050,000 F CFA divisé en (105.0) Parts Sociales
de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,

numérotées de 1 à 105 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON-NIANGON-CITE VERTE, NON LOIN DE L'ARRET DE BUS TERMINUS 44. EN FACE DE L'ECOLE PRIMAIRE SAINTE CAMILLE AU REZ DE CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE GRAMBOUTE, Lot 119, Ilot 12

Dirigeant(s) : M TOURE DIKANBAMAN JULES (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-03788 du 05/07/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°30102/GTCA/RC/2022 du 05/07/2022

